

Direction de l'Enfance, de la Petite Enfance
et de l'Education Scolaire
Service Petite Enfance
JPB/CT/SDS/SF/BC

N°454/2022

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Signature avec Madame Clément Aude, Psychologue, d'une convention de prestation de service pour des interventions au sein de la halte-garderie Saint-Blin entre janvier 2023 et décembre 2023.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Considérant que dans le cadre de son projet social éducatif, la Ville souhaite solliciter l'intervention d'une psychologue pour soutenir et accompagner les équipes de la halte-garderie Saint-Blin, dans le cadre des activités proposées,

Considérant que ces interventions seront prévues entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023 au sein de la halte-garderie Saint-Blin, en moyenne 3 heures par semaine suivant un planning défini avec le Responsable de la structure,

Considérant la proposition de Madame Clément Aude, Psychologue.

DECIDE

- **De signer** avec Madame Clément Aude, Psychologue, sise 20 rue de la République, 95440 Ecoeu, la convention de prestation de service jointe à la présente décision,
- **De lui régler** la somme de 2 000€ TTC,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au Budget primitif 2023.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 19 décembre 2022

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **22 DEC. 2022**

Mis en ligne, le : **27 DEC. 2022**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
Corinne TAILLER

Florence SANTA MARIA

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Hôtel de ville
66, rue de Paris
B.P. 10060
95503 Gonesse Cedex
tél 01 34 45 11 11
fax 01 39 87 13 22

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec Madame Clément Aude, Psychologue, d'une convention

Objet de l'acte : de prestation de service pour des interventions au sein de la halte-garderie Saint-Blin entre janvier 2023 et décembre 2023.

.....
Date de décision: 19/12/2022

Date de réception de l'accusé 22/12/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2022DECISION454

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20221219-2022DECISION454-AI

.....
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de compétences

Autres domaines de compétences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Décision 454.pdf (99_AI-095-219502770-20221219-2022DECISION454-AI-1-1_1.pdf)